

*hp*

# Habitation Prestige

DÉFINIE PAR LOYAUTÉ & EXPERTISE



**NOTE:**

AVANT TOUTES COMMANDES DE MATERIAUX & DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ET/OU LES CLIENTS DEVRONT FAIRE VALIDER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT SUR LE SITE PAR UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE.

FAIRE APPROUVER LES PLANS & OBTENIR LE PERMIS DE CONSTRUCTION PAR LA VILLE OU SERA ÉRIGÉ LE BÂTIMENT.

**NOTE DE CONSTRUCTION:**

LA STRUCTURE DEVRA ÊTRE APPROUVÉE PAR L'INGÉNIEUR DU FABRIQUANT ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LE CALCUL DE CHARGE, QUE NOUS SOMMES AU QUÉBEC AVEC DES CHUTES DE NEIGE IMPORTANTE (À VOIR, SELON LE SECTEUR).

TOUTES FERMES DE TOIT RENFORCIÉS ET POUTRELLES RENFORCIÉS EMPLACEMENT À CONFIRMER AVEC FAB.

PRÉVOIR UNE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE À CHAQUE DOS D'ÂNE ET AUX ENDROITS PROPICE À DE L'INFILTRATION D'EAU.

TOUT BALCON EN BOIS ET/OU EN BÉTON PRÉVOIR UNE PENTE VERS L'EXTÉRIEUR, VOIR LE FABRIQUANT.

PRÉVOIR CHANTEPLEURES @ 24" C/C À LA BASE DES MURS ET EN HAUT DES FENÊTRES ET CE, TOUT LE TOUR DE LA MAISON (OU IL Y A DE LA MAÇONNERIE) VOIR ENTREPRENEUR.

CE DESSIN N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE PRIX CONTRACTUEL OU DE FABRICATION. TOUT LE CONTENU EST SUJET À CHANGEMENT.



**NUM DE CLIENT:** ERLINE JEUNE

**ADRESSE DU CLIENT:** 5005 RUE FOSTER, WATERLOO, QC, J0E 2N0, CANADA

**COMPAGNIE:** HABITATION PRESTIGE PRIVILÈGE INC.

**BUREAU:** (438) 522-3302

**CONSULTANT EN BÂTIMENT:** (514) 742-4663

**COURRIEL:** info@habitationprestige.com

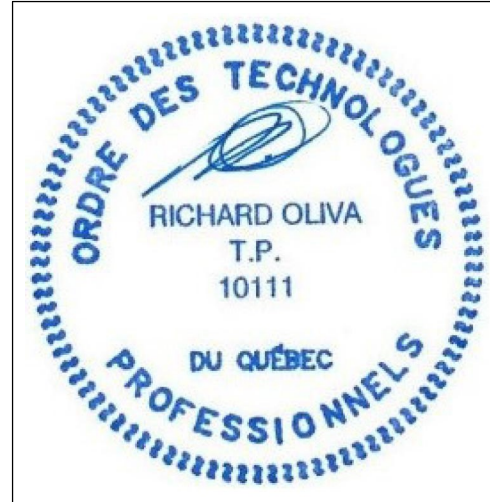
10-OCTOBRE-2024

Révision 01



COMPAGNIE

**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

**SITUATION ACTUELLE**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 101**

Echelle

## NOTES DE CONSTRUCTION :

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. LES MESURES ET LES DISTANCES DES DESSINS D'ARCHITECTURE SONT PRÉPONDÉRANTES. NE PAS PRENDRE LES MESURES SUR LE PLAN MAIS SUR LE CHANTIER. TOUTES LES SPÉCIALITÉS AUTRE QUE LA STRUCTURE NE SONT MONTRÉES QU'À TITRE INDICATIF POUR LE PROPRIÉTAIRE ET LA VILLE.

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA ÉDITION 2010.

DESCRIPTION DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LE CALCUL DE LA STRUCTURE.

DÉFLEXION ACCEPTABLE SOUS CHARGE VIVE. L/360.

DÉFLEXION TOTAL MAXIMALE L/240.

CHARGE D'USAGE DES PLANCHERS : 1.9KPA 40LB/PI<sup>2</sup>.

CHARGE DE LA NEIGE SUR LE TOIT : 2.70KPA 56LB/PI<sup>2</sup>.

CHARGE DE LA NEIGE SUR LES NOUVEAUX TOITS DES ANNEXES : 7.6KPA 158LBS/PI<sup>2</sup>.

CHARGE D'USAGE DES GALERIES : 4.8KPA 100LB/PI<sup>2</sup>.

CHARGE MORTE DES PLANCHERS DE GALERIE : 0.5KPA 10LB/PI<sup>2</sup>.

CHARGE MORTE DU TOIT : 1.02KPA 21.4LB/PI<sup>2</sup>.

CHARGE MORTE DES PLANCHERS : 0.79KPA 16.5LB/PI<sup>2</sup>.

LA CAPACITÉ DU SOL EST ESTIMÉE À 100 KPA ÉTANT DONNÉ L'ABSENCE DE RAPPORT GÉOTECHNIQUE. IL EST IMPORTANT DE RAPPORTER À L'INGÉNIEUR TOUTE IMPRESSION OU APPARENCE D'INCAPACITÉ DU SOL À RECEVOIR LA NOUVELLE CHARGE.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL À LA RESPONSABILITÉ DE POSER LE CONTREVENTEMENT TEMPORAIRE REQUIS DURANT L'ÉRECTION COMPLÈTE DE LA STRUCTURE.

LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DU CONCEPTEUR.

### 1- EXCAVATION ET REMBLAYAGE ET COMPACTIONS

SUR TOUTE LA SUPERFICIE DES PETITES SEMELLES, ENLEVER LES MATIÈRES ORGANIQUES ET MATÉRIAUX DE REMBLAI INADÉQUAT, PUIS EXCAVER LE TERRAIN NATUREL JUSQU'AU NIVEAU REQUIS SUR LES PLANS.

LES EMPATTEMENTS SERONT DÉPOSÉS SELON LES DÉTAILS SUR UN MATÉRIEL COMPACT, EXEMPT DE BOUE, ET DE MATIÈRES ORGANIQUES OU DES MATÉRIAUX DE REMBLAI INADÉQUAT. COMBLER L'EXCAVATION AVEC UN MATÉRIEL GRANULAIRE DE CLASSE A PLACÉ EN COUCHES HORIZONTALES D'UNE ÉPAISSEUR DE 10" ET COMPACTÉ À UNE MASSE VOLUMIQUE SÈCHE MINIMALE AU MOINS ÉGALE À 95 DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE OBTENUE À L'ESSAI PROCTOR MODIFIÉ. TOUS LES MATÉRIAUX DE REMBLAYAGE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME NQ 2560-500 ET 510.

1. LÀ OÙ DES TRAVAUX D'EXCAVATION SONT EFFECTUÉS PRÈS DES FONDATIONS DU BÂTIMENT EXISTANT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AFIN DE NE PAS DÉRANGER D'AUCUNE FAÇON LES OUVRAGES EXISTANTS, S'IL Y A LIEU.

2. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉRIGER DES ÉTAIEMENTS OU BOISAGES TEMPORAIRES POUR RETENIR LES PAROIS D'EXCAVATION PARTOUT OÙ CELA EST REQUIS.

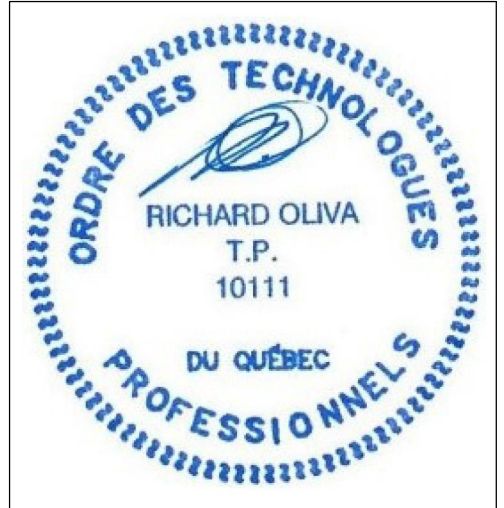
3. LE FOND DES EXCAVATIONS DEVRA ÊTRE NETTOYÉ ET LIBRE DE DÉBRIS OU DE MATÉRIAUX LÂCHE AVANT D'EFFECTUER LE REMBLAYAGE.

4. TOUS LES MATÉRIAUX DE REMBLAYAGE SOUS LES DALLES DE BÉTONS SERONT DE LA PIERRE CONCASSÉE DE 3/4" NETTE PLACÉE ET VIBRÉE EN COUCHE DE 10" MAXIMUM D'ÉPAISSEUR OU UN GRANULAIRE 0-3/4" PLACÉ ET COMPACTÉ À 95% DU PROCTOR MODIFIÉ LE TOUT N'AYANT AUCUNE RÉACTION AVEC LES COMPOSANTES DU BÉTON OU CONTENANT DE LA PYRITE. LES MATÉRIAUX DE REMBLAYAGE À L'EXTÉRIEUR DE LA FONDATION SERONT DES MATÉRIAUX GRANULAIRES N'AYANT AUCUNE RÉACTION AVEC LES COMPOSANTES DU BÉTON OU DE L'APYRITE, DÉPOSÉES PAR COUCHES SUCCESSIVES DE 6 POUCES ET LÉGÈREMENT COMPACTÉES.



COMPAGNIE

**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

### NOTE DE CONSTRUCTION

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 102**

Echelle

## 2- BÉTON, COFFRAGE ET ACIER D'ARMATURE

### 1. CARACTÉRISTIQUES DU BÉTON :

- RÉSISTANCE EN COMPRESSION DE 25MPA À 28 JOURS FONDATION ET RADIER. DE 30MPA À 28 JOURS DALLE.
- GROS GRANULATS : ¾ POUCE MAXIMUM.
- AFFAISSEMENT : 3 POUCES MAXIMUM.
- AIR OCCLUS : 6%.

2. TOUT LE BÉTON SERA BIEN TASSÉ À L'AIDE DE VIBRATEUR APPROPRIÉ.

3. LES COFFRAGES SERONT NEUFS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ.

4. ACIER D'ARMATURE SELON G30.12-M77 ET G30.18-09 DE L'ACNOR, NUANCE 400MPA.

5. LE CHEVAUCHEMENT DES ACIERS ÉGAL À 30 DIAMÈTRES. PRÉVOIR DES ACIERS D'ARMATURE EN L DANS LES COINS ET LES JONCTIONS DE TOUS LES MURS DE FONDATION.

6. LES CHAISES ET LES BARRES D'ATTACHE SERONT FOURNIES ET INSTALLÉES PAR L'ENTREPRENEUR EN ACIER D'ARMATURE.

7. TOUS LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE SERONT EXÉCUTÉS SUIVANT LES DIRECTIVES DE LA NORME CAN3-A23.1-09 DE L'ACNOR.

8. CURE DE PROTECTION : LE BÉTON DEVRA ÊTRE RECOUVERT D'UNE MEMBRANE EN JUTE CONSTAMMENT MOUILLÉE, POUR UNE PÉRIODE DE 7 JOURS APRÈS LA COULÉE.

9. POUR LES DALLES MINCES SUR SOL, INSTALLER UN TREILLIS DE 152X152MW, 18.7X18.7MW.

## 3- BOULONS D'ENCRAGE DE LA STRUCTURE

1. ANCRAGE 1/2 " DIA. @ 4' C/C MAX AU BÉTON TYPIQUE POUR TOUS LES MURS PORTEURS.

## 4- COULIS SANS RETRAIT

1. APPLIQUER LE COULIS À RETRAIT NUL ENTRE LES PLAQUES DE BASES DES COLONNES ET TÊTE DE PIEUX EN BÉTON.

2. SUIVRE LES DIRECTIVES DU FABRICANT.

3. LA RÉSISTANCE EN COMPRESSION 60MPA MIN.

4. COULIS INSTALLÉ PAR POMPAGE.

## 5- ACIER DE CHARPENTE.

1. ACIER CONFORME À LA NORME G40.20-13 ET G40.21-13, NUANCE 350W.

2. LES SOUDURES SERONT EXÉCUTÉES SELON LES NORMES W47.1-09 ET W59-13 DE L'ACNOR.

3. DES PRÉCAUTIONS DEVRONT ÊTRE PRISES AFIN DE NE PAS TROP CHAUFFER L'ACIER EXISTANT LORS DE SOUDAGE.

4. LES BOULONS DES ASSEMBLAGES NON SOUDÉS SERONT CONFORMES À LA NORME ASTM A325.

5. LES ASSEMBLAGES, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS, DEVRONT ÊTRE DES ASSEMBLAGES STANDARDS TELS QUE CEUX DÉCRITS DANS LE MANUEL « HANDBOOK OF STEEL CONSTRUCTION » DE L'ICCA DERNIÈRE ÉDITION.

6. LES POUTRES D'ACIER DOIVENT AVOIR DES APPUIS LATÉRAUX À 1/3 ET À 2/3 DE LA PORTÉE SAUF AVIS CONTRAIRE.

7. LES COLONNES D'ACIER OU LES EXTRÉMITÉS DES POUTRES DOIVENT ÊTRE ATTACHÉES À LA STRUCTURE EXISTANTE DE BOIS.

## 6- PEINTURE ACIER

1. PRÉPARATION AU JET DE SABLE SSPC-SP6.

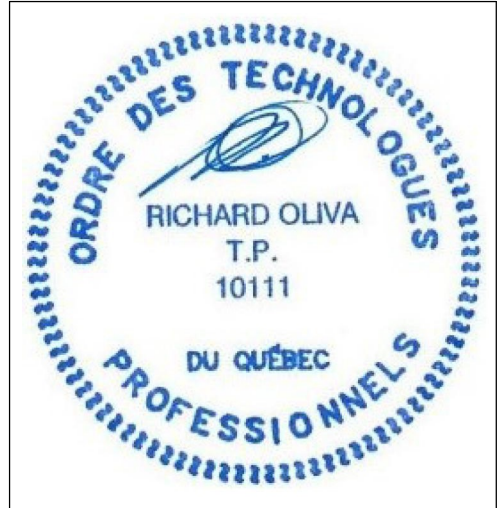
2. APPLICATION D'UNE COUCHE D'APPRÊT SELON 615C/CPMA 1-73A.

UNE PEINTURE À L'HUILE EXTÉRIEURE EST SUFFISANTE POUR PROTÉGER L'ACIER DE LA ROUILLE ÉTANT DONNÉ QU'IL EST À L'INTÉRIEUR.



COMPAGNIE

**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

**NOTE DE  
CONSTRUCTION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 103**

Echelle

## 7- CATÉGORIE DU BOIS (S.P.F.)

1. BOIS : ÉPINETTE, OU SAPIN (S.P.F.) DE CATÉGORIE NO 1 OU NO 2 ET MEILLEUR, TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS. LE BOIS ESTAMPILLÉ SEC (DRY).
2. LE BOIS ESTAMPILLÉ VERT GREEN N'EST PAS ACCEPTÉ.
3. LES COLOMBAGES 38 X 89 MM OU 38X140MM DES CLOISONS PORTANTES SERONT DE CATÉGORIE NO 2 OU MEILLEUR. INSTALLER DES ENTREMISES À MI-HAUTEUR SANS DÉLAI.
4. LES COLOMBAGES 38X89 MM OU 38X140MM SERVANT AUX COLONNES DOIVENT ÊTRE CLOUÉS ENSEMBLE POUR LEUR ASSURER LA STABILITÉ. DE PLUS, CES COLONNES DOIVENT ÊTRE CLOUÉES SUR LA CLOISON RESTANTE.
5. LES COLOMBAGES POUR LES CLOISONS NON PORTANTES INTÉRIEUR POURRONT ÊTRE DE CATÉGORIE STUD.
6. LES SOLIVES, POUTRES ET LINTEAUX SERONT DE CATÉGORIES NO 2 ET MEILLEURS. (SELON INDICATIONS), DES ENTRETOISES SONT NÉCESSAIRES DANS LE PLANCHER COMPOSÉ DE SOLIVE. CES ENTRETOISES SERONT INSTALLÉES À 1/3 ET 2/3 DE LA PORTÉE (POUR LES PORTÉES MINIMUMS DE 8 PIEDS). LES AUTRES PAS BESOIN D'ENTRETOISE.
7. UTILISER DES ÉTRIERS SUR TOUS LES LINTEAUX ET POUTRES DANS LE PLANCHER.
8. FIXER TOUS LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE AVEC UN CLOUAGE ADÉQUAT ET CONFORMÉMENT AU TABLEAU 23-A DE LA NORME DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
9. UTILISER DES ÉTRIERS SUR TOUS LES LINTEAUX ET POUTRES DANS LE PLANCHER.
10. TOUTES LES STRUCTURES EN BOIS D'INGÉNIEURIE SONT CALCULÉES PAR D'AUTRE. (TEL QUE POUTRELLE AJOURÉE, LVL, LAMELLÉ COLLÉ GLULAM OU LES FERMES DE TOITS.)
11. LES POUTRES D'INGÉNIEURIE SONT DE GRADE 2.0 E SCL OU MEILLEUR.
12. LES STRUCTURES EN BOIS D'INGÉNIEURIE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES TEL QUE LE FABRICANT L'EXIGE AVEC LES ENTREMISES, LES ÉTRIERS, LES POUTRES DE RIVE ETC.
13. LES POUTRES D'INGÉNIEURIE DOIVENT ÊTRE APPUYÉES LATÉRALEMENT SUR TOUTE LEUR LONGUEUR SI PAS DE DESSIN D'INSTALLATION OU MODE D'EMPLOI DU FABRIQUANT.
14. DOUBLER LE COLOMBAGE SUPPORTANT LES LINTEAUX AUTOUR DES OUVERTURES DANS LES MURS NON PORTEURS SAUF INDICATION CONTRAIRE.

FIXER TOUS LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE AVEC UN CLOUAGE ADÉQUAT ET CONFORMÉMENT AU TABLEAU 23-A DE LA NORME DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.

TOUS LES MURS ET CLOISONS MONTRÉS AUX PLANS DOIVENT ÊTRE MONTÉS AVEC DES ENTRETOISES À MI-HAUTEUR QUI SERONT POSÉES SANS DÉLAIS AU FUR ET À MESURE DE LA CONSTRUCTION DES MURS. LES CLOISONS NON PORTANTES SONT INDIQUÉES ET DÉTAILLÉES SUR LES PLANS D'ARCHITECTURE. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL A LA RESPONSABILITÉ DE POSER LE CONTREVENTEMENT TEMPORAIRE REQUIS DURANT L'ÉRECTION COMPLÈTE DU BÂTIMENT.

## 8- NOTE PARTICULIÈRES

1. LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX D'UN PLAN POUR PERMIS SONT MIS EN PLACE POUR MONTRER L'AMPLEUR DES TRAVAUX. CES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VÉRIFIÉS NI CALCULÉS. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET DÉTERMINÉS PAR LA SUITE.
2. L'INSTALLATION DES COLONNES À TRAVERS LES ÉTAGES DOIT ÊTRE CONTINUE ET SANS INTERSTICES.
3. LES COLONNES DE BOIS DU PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR SONT PRÉVUES ÊTRE DÉPOSÉES SUR LA FONDATION EXISTANTE.
4. LES ESCALIERS ET LES RAMPES SONT FOURNIS PAR D'AUTRE.
5. LES COLONNES DES NOUVEAUX LINTEAUX PORTEURS DOIVENT ÊTRE APPUYÉS LATÉRALEMENT DANS LE PLAFOND, MÊME S'IL DOIT Y AVOIR UN MORCEAU SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROLONGEMENT DANS LE PLAFOND.



COMPAGNIE

**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

**NOTE DE  
CONSTRUCTION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

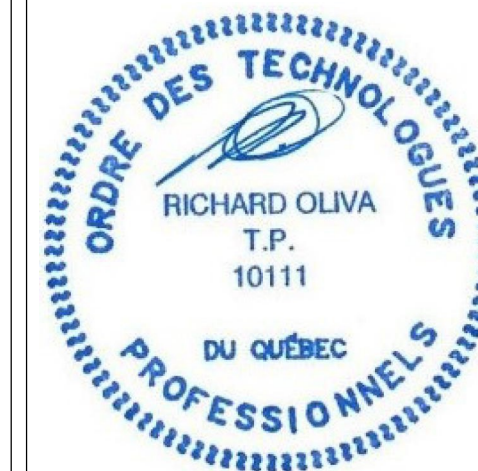
**A 104**

Echelle



COMPAGNIE

**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

**VUE DU SITE**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 105**

Echelle

**DESCRIPTION DU PROJET-LE BÂTIMENT EXISTANT**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

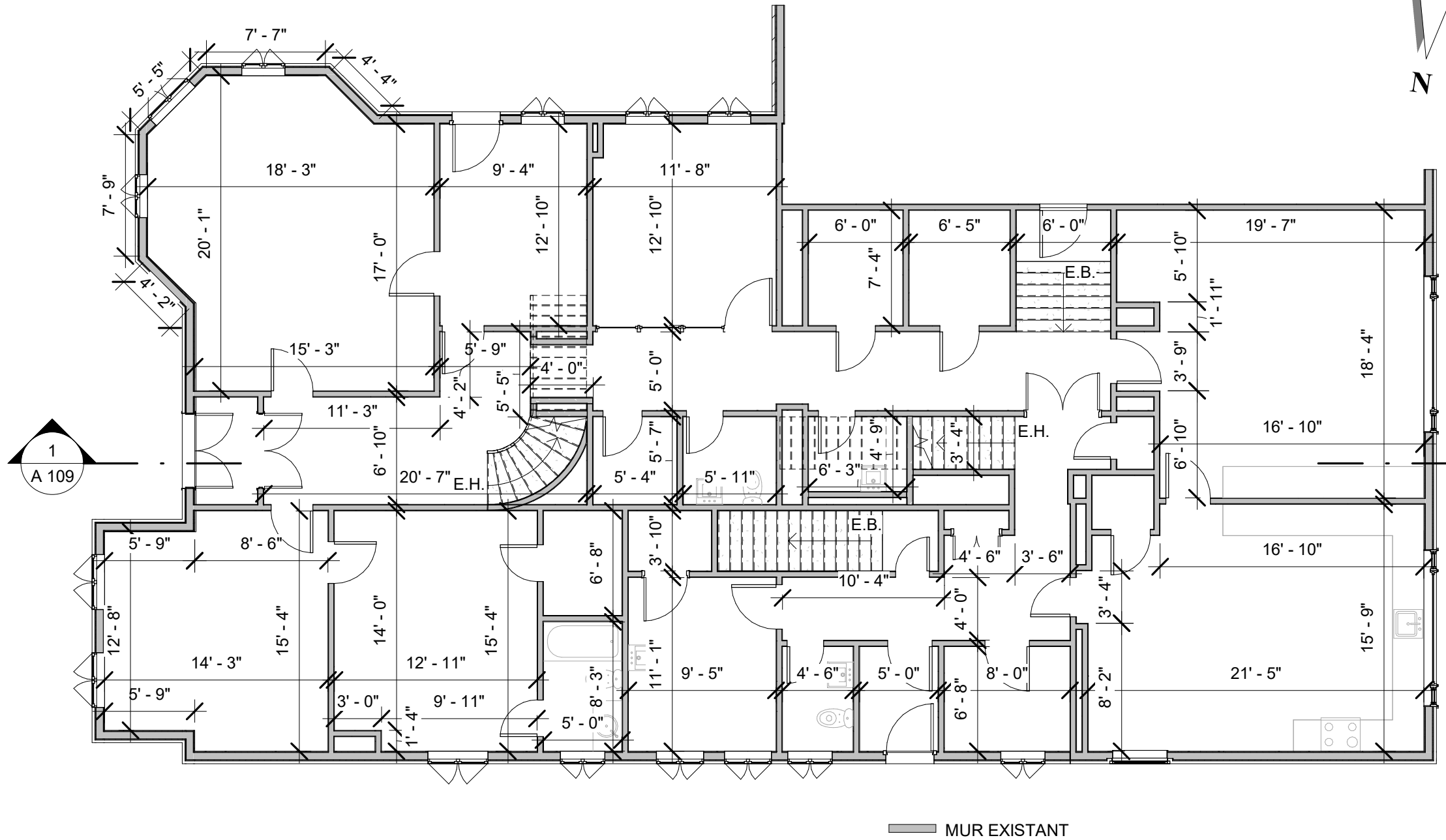
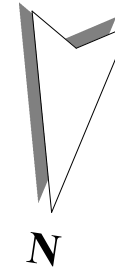
ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

**REZ-DE-CHAUSSÉE  
EXISTANT**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 106**

Echelle	1/8" = 1'-0"
---------	--------------



1  
A 109



1 **REZ-DE-CHAUSSÉE - EXISTANT**  
1/8" = 1'-0"





NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE

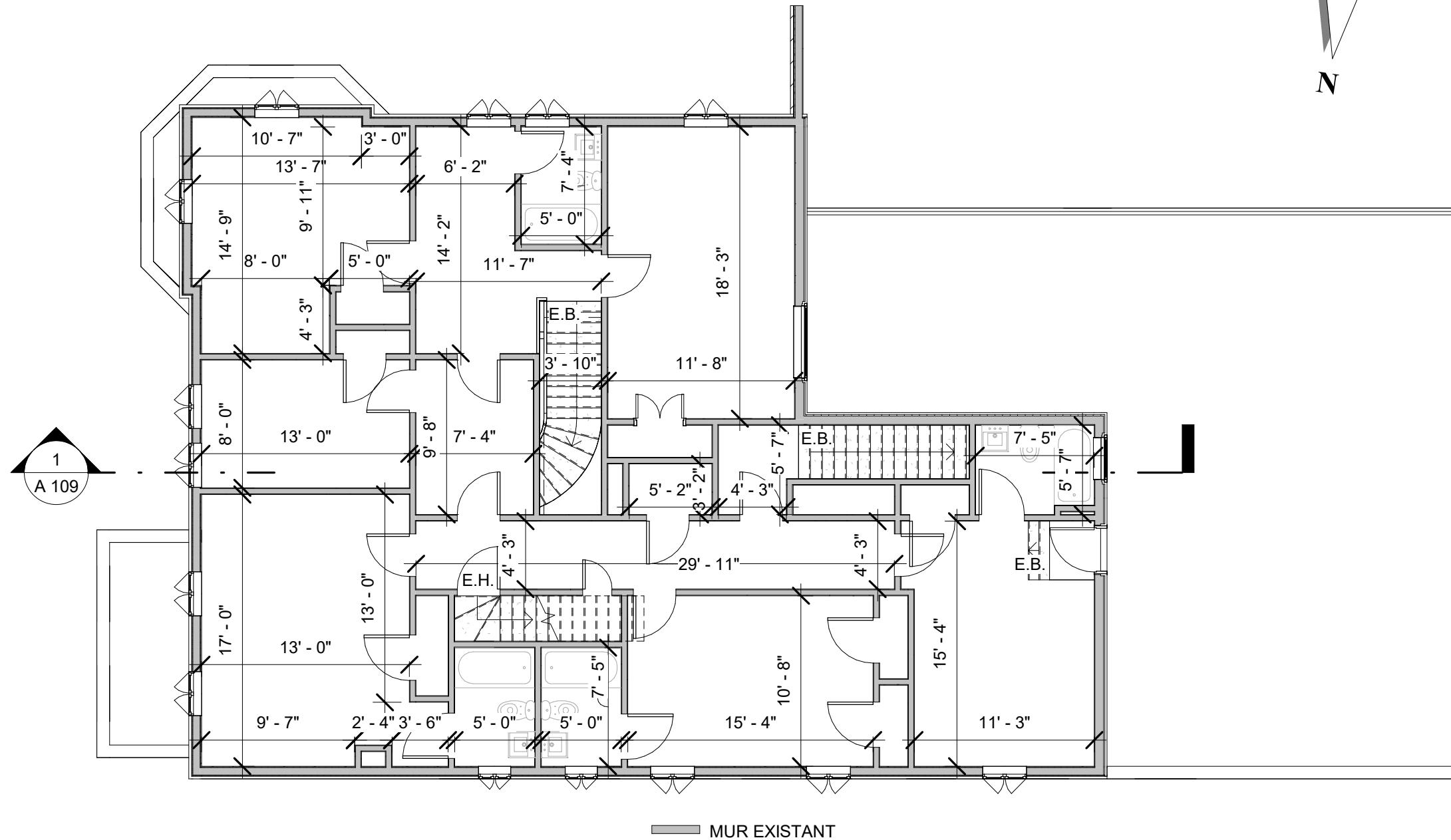
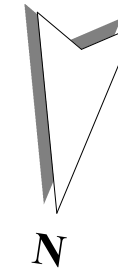
ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**2ÈME ÉTAGE  
 EXISTANT**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 107**

Echelle	1/8" = 1'-0"
---------	--------------



1  
 A 109

1 **2ÈME ÉTAGE EXISTANT**  
 1/8" = 1'-0"



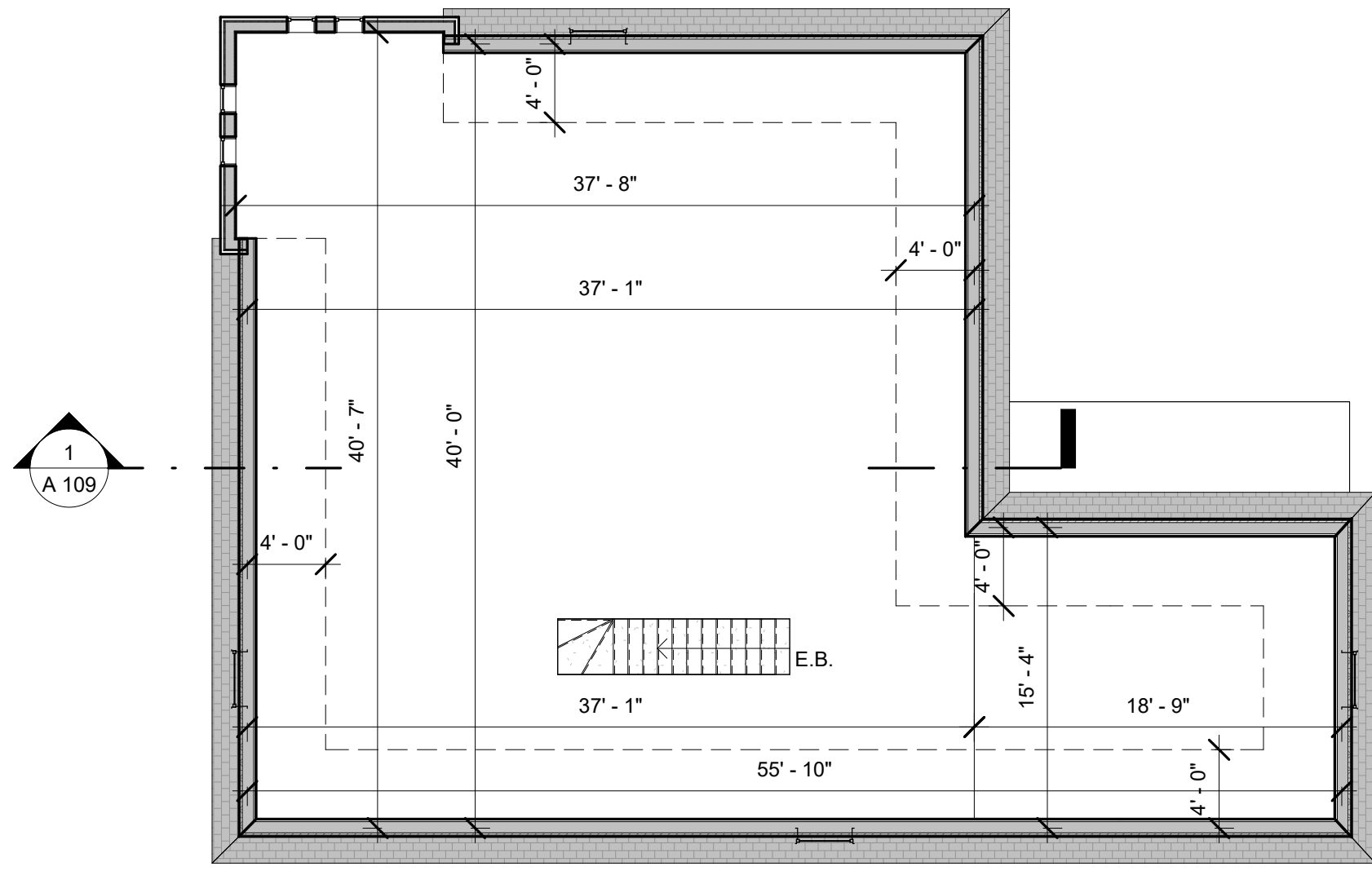
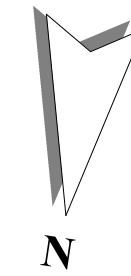
NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE  
  
 ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**3ÈME ÉTAGE  
EXISTANT**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 108**

Echelle	1/8" = 1'-0"
---------	--------------



— MUR EXISTANT

① **3ÈME ÉTAGE EXISTANT**  
 1/8" = 1'-0"



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

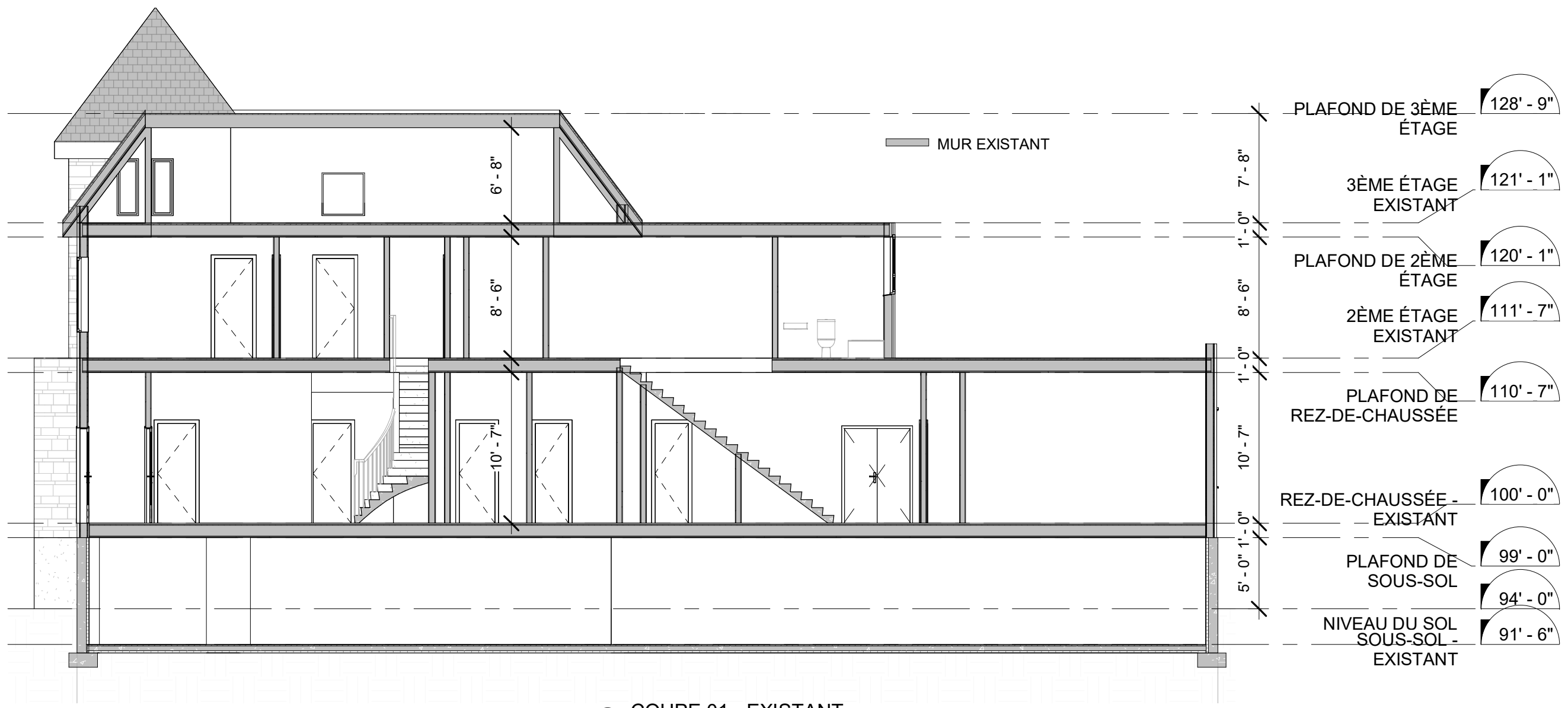
ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**COUPE 01  
EXISTANT**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

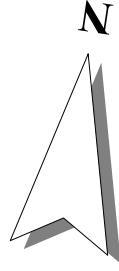
**A 109**

Echelle	1/8" = 1'-0"
---------	--------------

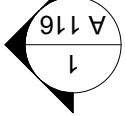
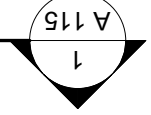
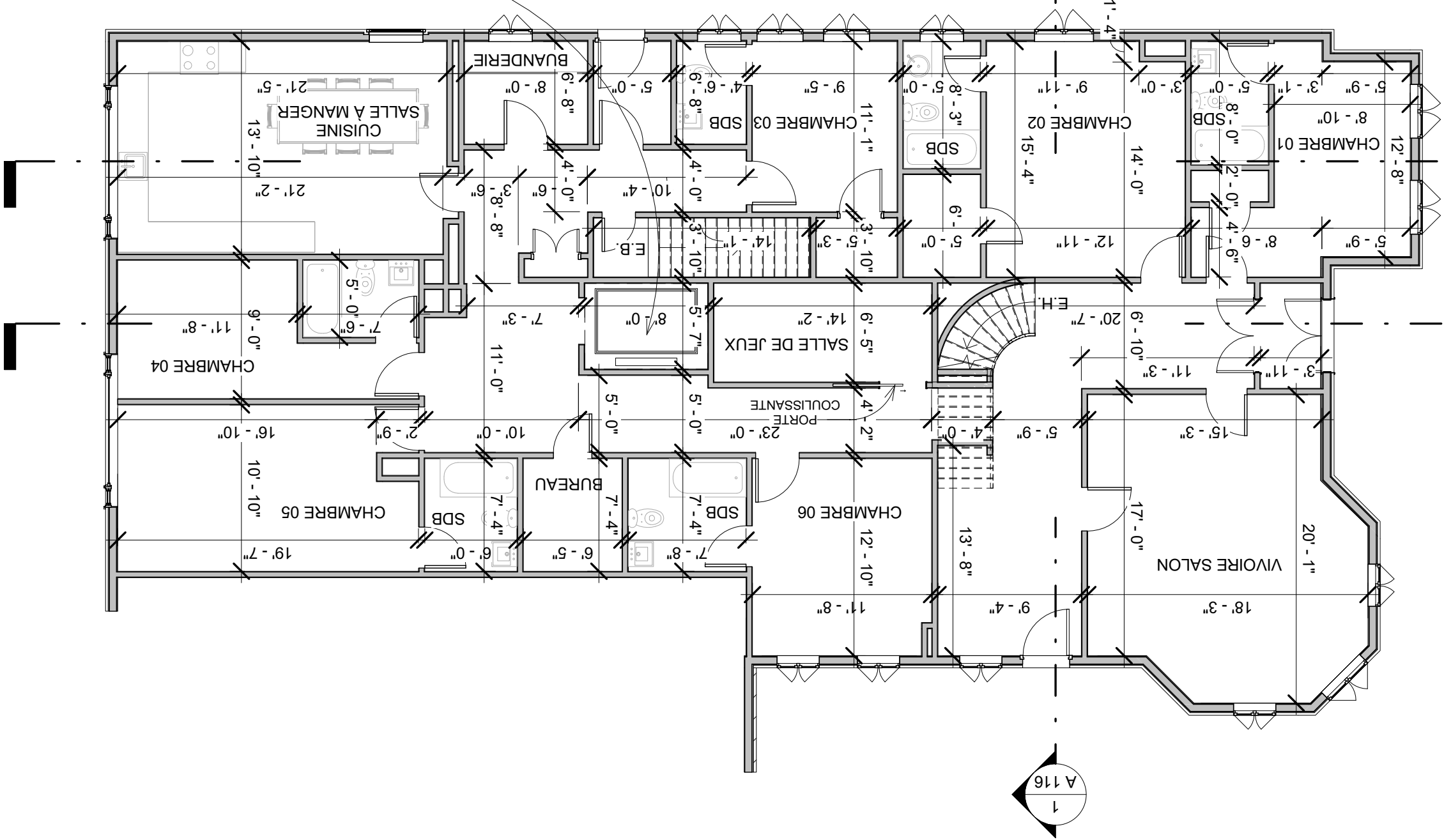


1 COUPE 01 - EXISTANT  
 1/8" = 1'-0"

**CONCEPT- LE BÂTIMENT RÉNOVATION**



ASCENSEUR AVEC CAPACITE DE TRANSPORTER UNE CIVIERE ET AVEC DEUX PORTES OPPOSEES



1/8" = 1'-0"	Echelle
<b>A 110</b>	
RICHARD OLIVA	Vérifié par
MARYAM SHEIKHY	Dessiné par
10-OCTOBRE-2024	Date
01	Révision

### REZ-DE-CHAUSSEE RÉNOVATION

NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC JOE 2N0,  
CANADA



COMPAGNIE  
HABITATION PRESTIGE  
PRIVILEGE INC.





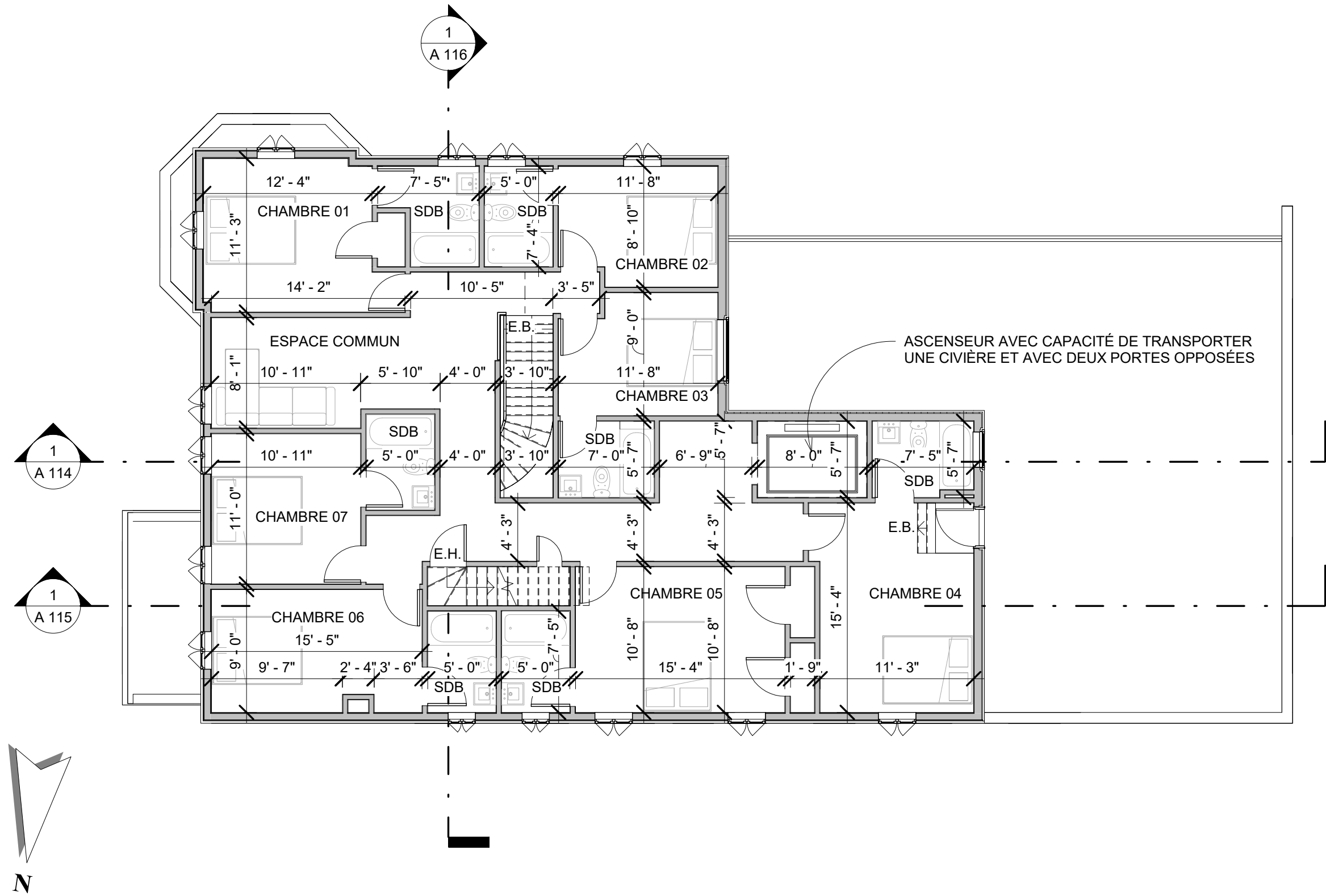
NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE  
  
 ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**2ÈME ÉTAGE  
RÉNOVATION**

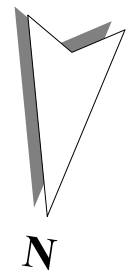
Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

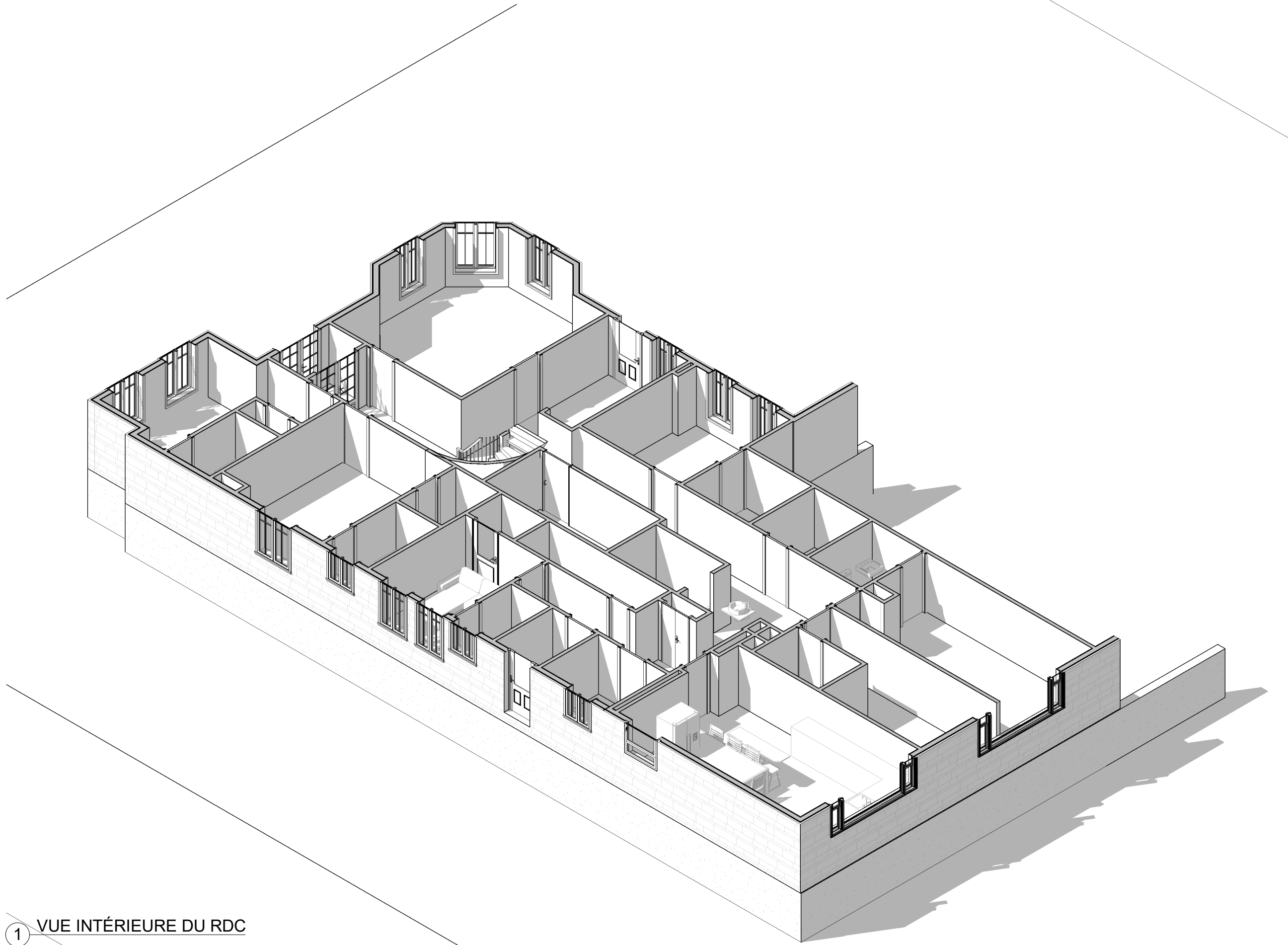
**A 111**

Echelle	1/8" = 1'-0"
---------	--------------



**1 2ÈME ÉTAGE**  
 1/8" = 1'-0"





1 VUE INTÉRIEURE DU RDC



COMPAGNIE  
**HABITATION PRESTIGE  
 PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE

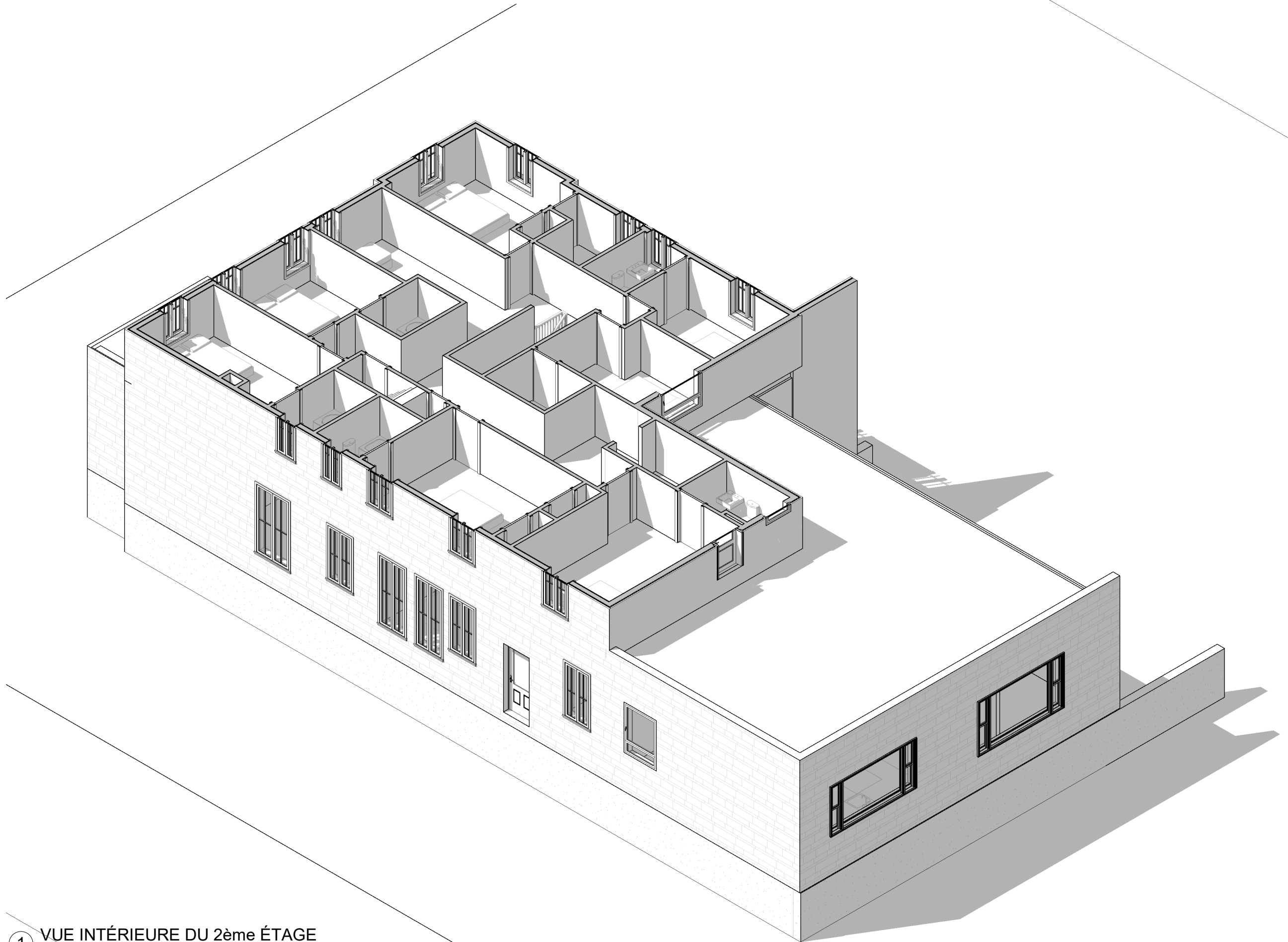
ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**VUE INTÉRIEURE  
 RDC  
 RÉNOVATION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 112**

Echelle



① VUE INTÉRIEURE DU 2ème ÉTAGE



COMPAGNIE  
**HABITATION PRESTIGE  
 PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

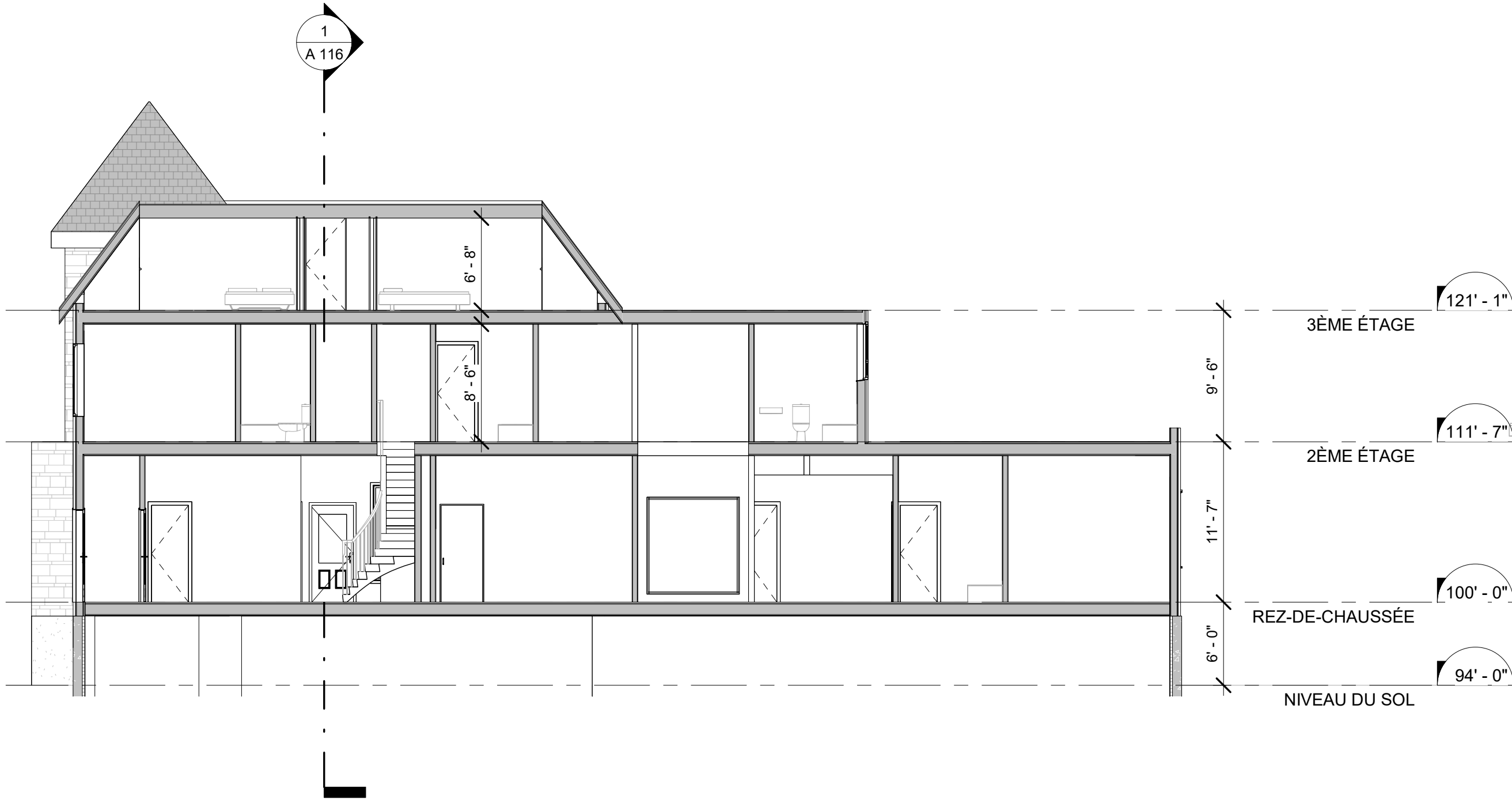
**VUE INTÉRIEURE  
 2ème ÉTAGE  
 RÉNOVATION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 113**

Echelle





① COUPE 01 - RÉNOVATION  
1/8" = 1'-0"



COMPAGNIE  
**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE

ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

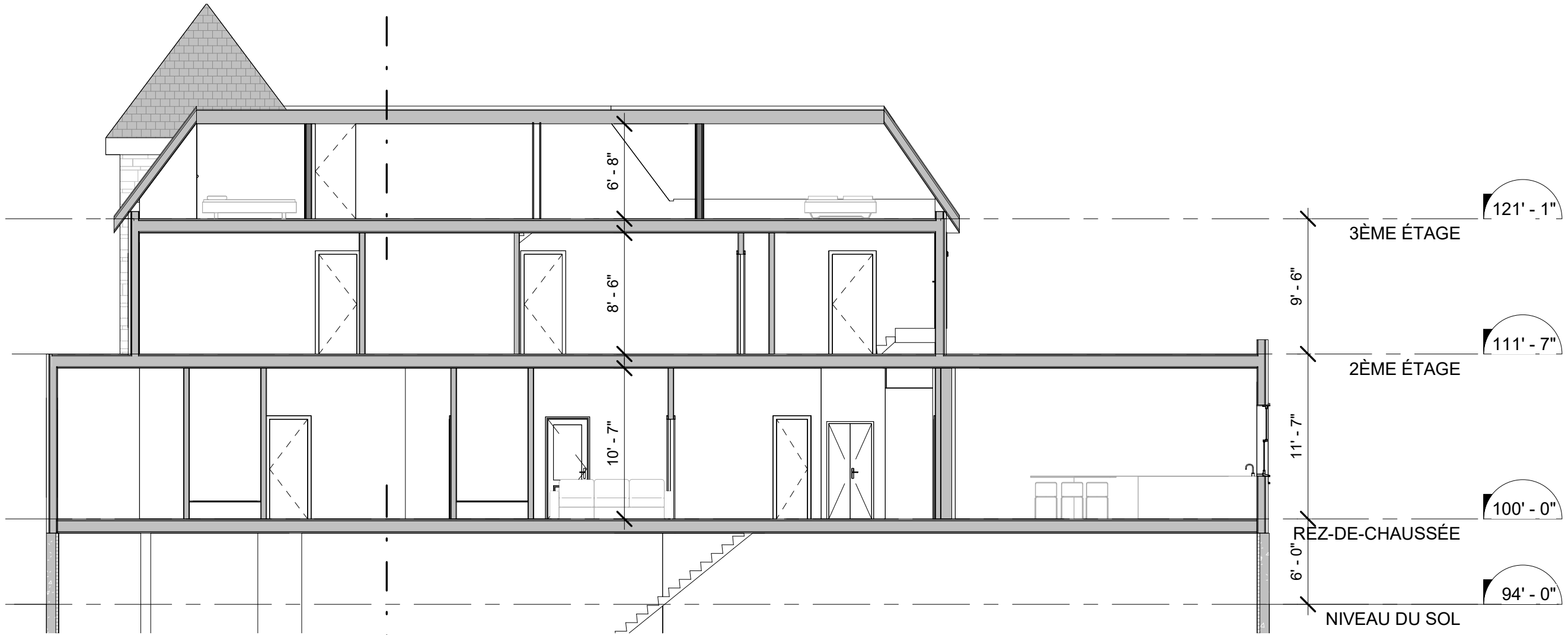
**COUPE 01  
RÉNOVATION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 114**

Echelle 1/8" = 1'-0"

1  
A 116

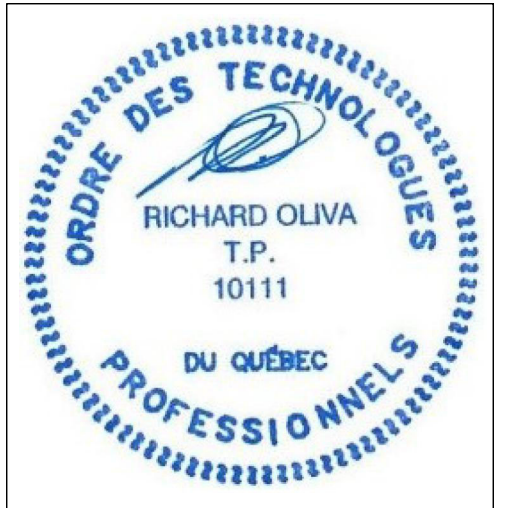


121' - 1"  
3ÈME ÉTAGE  
9' - 6"  
111' - 7"  
2ÈME ÉTAGE  
11' - 7"  
100' - 0"  
RÈZ-DE-CHAUSSÉE  
6' - 0"  
94' - 0"  
NIVEAU DU SOL

1 COUPE 02 - RÉNOVATION  
1/8" = 1'-0"



COMPAGNIE  
**HABITATION PRESTIGE  
PRIVILÈGE INC.**



NOM DU CLIENT :  
ERLINE JEUNE  
  
ADRESSE :  
5005 RUE FOSTER,  
WATERLOO QC J0E 2N0,  
CANADA

<b>COUPE 02 RÉNOVATION</b>	
Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA
<b>A 115</b>	
Echelle	1/8" = 1'-0"

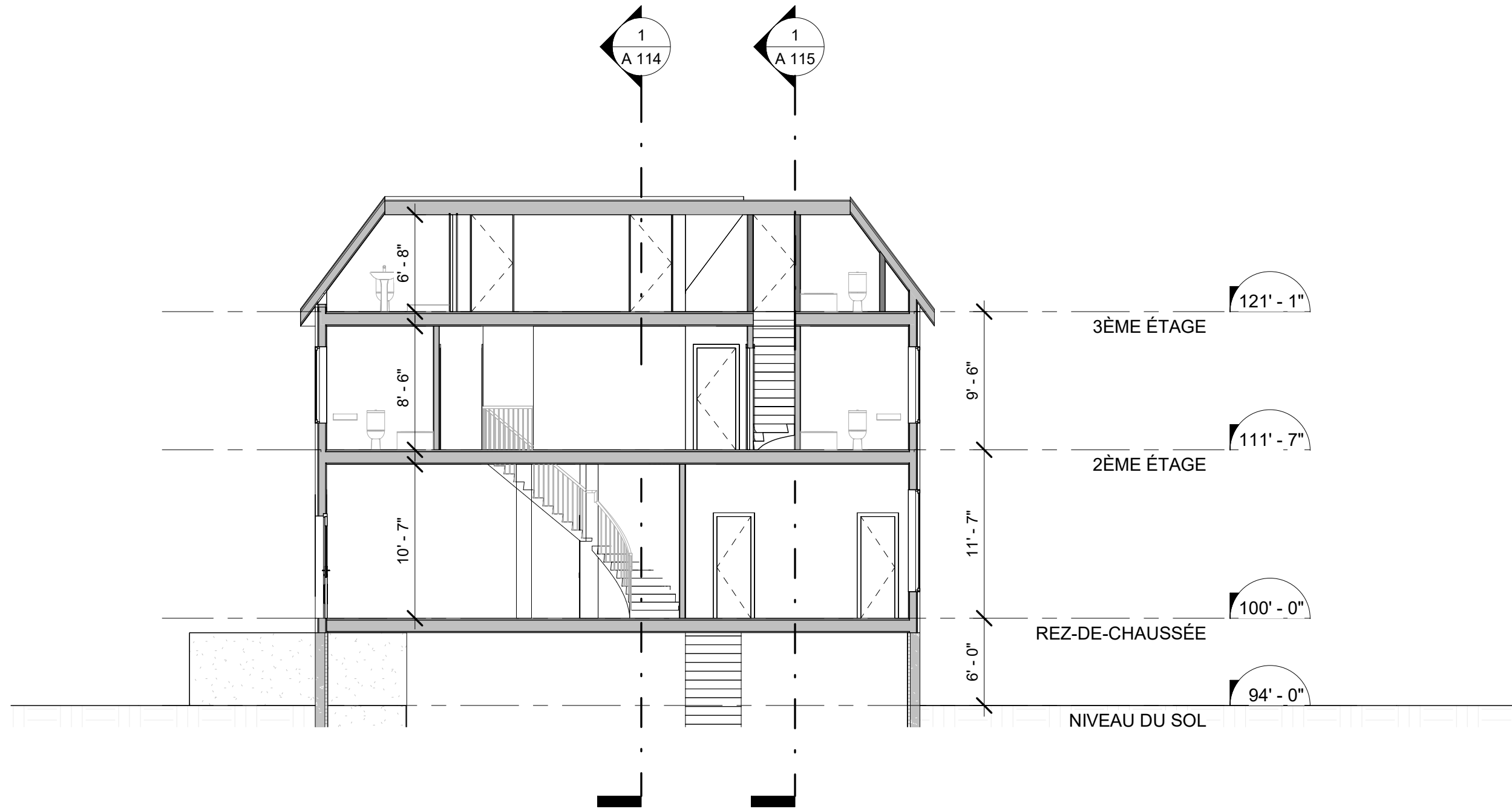


NOM DU CLIENT :  
 ERLINE JEUNE  
  
 ADRESSE :  
 5005 RUE FOSTER,  
 WATERLOO QC J0E 2N0,  
 CANADA

**COUPE 03  
 RÉNOVATION**

Révision	01
Date	10-OCTOBRE-2024
Dessiné par	MARYAM SHEIKHY
Vérifié par	RICHARD OLIVA

**A 116**  
 Echelle 1/8" = 1'-0"



① **COUPE 03 - RÉNOVATION**  
 1/8" = 1'-0"